

## MOTION CONTRE L'INSTALLATION DE BRANGEON RECYCLAGE A L'ENTREE EST DE SAUTRON

Madame le Maire a alerté par courrier en date du 22 juillet 2021 adressé à Monsieur le Préfet (copie à Madame la Présidente de Nantes Métropole) et, de nouveau en date du 30 septembre 2021 à la Présidente de Nantes Métropole, que le groupe BRANGEON Recyclage qui a pour métier la collecte, le tri et la valorisation de déchets pour les professionnels, est en cours de préparation d'un permis de construire et d'une demande d'autorisation aux ICPE afin d'installer, à l'entrée de Sautron, une déchetterie industrielle.

Cette société a acheté une parcelle de 2,5 hectares et a élaboré son projet d'installation sans aucune concertation préalable avec la commune. Nous l'avons appris lors de la réception, en mairie, d'un document administratif lié à la vente de cette parcelle.

Le site sur lequel veut s'installer BRANGEON Recyclage se situe en zone mixte petites entreprises (UEm), et, immédiatement, limitrophe avec une zone pavillonnaire (UMC) en entrée de ville côté Est en venant de Nantes (zone des Norgands).

Pour les élus, les enjeux de cette installation revêtent deux impacts majeurs, le premier pour la sécurité et le second pour l'environnement et le cadre de vie :

- 1) S'agissant de la sécurité, des risques majeurs pour la sécurité routière engendrés par le futur trafic et les déplacements ont été identifiés. En effet, la future activité de BRANGEON Recyclage va engendrer un apport important de camions et de véhicules d'entreprise venant décharger leurs déchets. L'accès se fera par la seule entrée Est de Sautron. La VM 965, sur cette entrée, est déjà très encombrée toute la journée avec de plus des bouchons aux heures de pointe. Lors d'attente des camions à l'entrée du futur site, la circulation sur cette voie étroite sans possibilité de se déporter sera bloquée entraînant des retards pour la ligne 69, seule ligne de transports en commun sur notre commune et générera des bouchons supplémentaires sans parler des risques importants d'accidents de la circulation. De plus, cette portion de route est au cœur de nombreuses arrivées programmées et en cours d'installation d'activités économiques réparties entre Saint-Herblain, Orvault et Sautron.
- 2) S'agissant de l'environnement et du cadre de vie : ce sont d'abord des nuisances engendrées par le bruit et les nuisances olfactives : les opérations que mènera BRANGEON Recyclage, telles que le déchargement sur site, le traitement et la valorisation de déchets (broyage, mouvement des bennes, véhicules de manutention...) vont créer des nuisances sonores et olfactives incompatibles avec le voisinage pavillonnaire et les zones vertes jusque-là préservées par la volonté politique des élus.

Ce sont, ensuite, des nuisances majeures engendrées dans le cadre de vie de la population : dans un rayon de 250 mètres, 233 logements sont impactés. La commune a deux projets immobiliers d'envergure avec des permis de construire signés et en cours de commercialisation. Cette proximité ne manquera pas d'effrayer les promoteurs et futurs acquéreurs qui risquent d'annuler ces projets essentiels pour le développement de la commune.

Cela priverait la commune de 86 logements pour "l'OAP des Norgands" et de 18 logements du projet ATARAXIA, dont 36 logements sociaux très attendus pour respecter nos engagements en offre sociale dans le cadre du PLH métropolitain.

Une quarantaine de pavillons privés et sociaux et une résidence service de 75 logements sont, également, présents dans le même périmètre.

Pour toutes ces raisons, les élus du Conseil Municipal souhaitent vivement attirer l'attention sur les nuisances d'un tel projet qui portera, fortement, préjudice aux riverains et à tous les usagers de la VM 965. Ils sollicitent de la part de la Présidente de Nantes Métropole un soutien appuyé des services de la Métropole pour s'opposer à l'installation de cette entreprise à cet endroit, soutien que Madame le Maire n'a absolument pas ressenti à l'occasion des différents échanges qu'elle a pu avoir avec la Métropole (services et élus) sur ce dossier.

L'installation d'entreprises nouvelles permet de créer de l'emploi et d'assurer la vitalité et l'attractivité économique de notre territoire, c'est pourquoi les élus du Conseil Municipal ne sont en rien opposés à l'arrivée de BRANGEON Recyclage sur la commune mais pas sur le site prévu.

En effet, les élus ont proposé une solution alternative à M. ROUSSEL, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge du Développement Economique lors de leur rencontre qui consisterait à modifier une Zone 2AU située à Tournebride proche de la RN 165 en 1 AU pour permettre d'accueillir BRANGEON Recyclage.

La municipalité a bien conscience de la nécessité d'avoir ce type d'activité sur la métropole mais dans l'intérêt de tous, elle doit veiller à sa bonne intégration dans un environnement adapté et cohérent par rapport à l'activité même de l'entreprise. Pour cette raison, le site actuellement pressenti est totalement inadapté.

Madame le Maire se permet de rappeler, également, à Madame Johanna ROLLAND ses propres termes lors de l'élaboration du pacte de gouvernance "nous n'irons jamais à l'encontre de ce que souhaite un Maire quant à l'aménagement de sa commune".

Cette motion est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés :

VOTANTS	29
POUR	29
CONTRE	
ABSTENTIONS	
ABSENTS	



The image shows a handwritten signature in blue ink, which is partially obscured by a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "MAIRIE DE NANTES" at the top and "LOIRE-ATLANTIQUE" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a ship and a figure. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.